

VILLE de PERONNE
Département de la Somme

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le mardi trente juin, à dix neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gautier MAES, Maire.

Convocations envoyées le 24 juin 2026

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 27
Conseillers représentés : 01
Conseiller excusé : 01
Conseiller absent : 00

Secrétaire de séance :
M. BELMANT

Délibération : 44-2026

Étaient présents : M. MAES, M. CONTU, Mme BEAUGRAND, M. VELU, Mme RACINE, M. PONCHON, Mme YGOUF, M. BELMANT, Mme LEMAIRE, Mme HARY, Mme RICHARD, M. DREVELLE, Mme TRICOT, M. NOBLESSE, M. ONDICANA, M. GALLET, Mme GOUDMAND, Mme DAVID, M. MARQUES, Mme DEGUINE, Mme LEJEUNE, Mme DIEVAL, M. CHATELAIN, M. CARPENTIER, Mme SORIN LAMBERT (arrivée à 19h11), M. BAHRI, M. HUGUET.

Elu absent mais représenté : M. PEREZ a donné pouvoir à M. CONTU

Elue absente excusée : Mme FARSI

Elu absent non excusé : /

Décision Modificative n°1 – Budget principal Ville

Monsieur l'Adjoint aux finances rappelle le vote du Budget Primitif en date du 30 avril 2026 et explique qu'il y a nécessité de procéder au vote d'une décision modificative. Il détaille les propositions ci-dessous :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 002 002 020 /ADMINISTRATION GENERALE		9 090.92	
D F 011 61351 020 /004B	9 090.92		
D F 023 023 01 /ADMINISTRATION GENERALE (ordre)	35 050.00		
D I 001 001 OPFI 01 /ADMINISTRATION GENERALE		70 518.76	
D I 16 1641 OPFI 01	70 518.76		
D I 23 2312 20171 633 /010g	32 750.00		
D I 23 2313 20171 020 /001Wb	2 300.00		
R I 021 021 OPFI 01 /ADMINISTRATION GENERALE (ordre)	35 050.00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	105 568.76	44 140.92
	Réductions	70 518.76	9 090.92
Recettes :	Ouvertures	35 050.00	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		-35 050.00

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	114 659.68
Solde Réductions	79 609.68
Ouv. - Red.	35 050.00

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir DÉLIBÉRÉ, à la majorité, 24 voix POUR et 04 abstentions,

- **ACCEPTE** la décision modificative n°1, présentée ci-dessus, du budget principal Ville de l'exercice 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour Expédition Conforme,
Le MAIRE,



Monsieur Gautier MAËS